

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

27/06/2022



## Mobilité et concertation

### Un comité des partenaires pour plus de dialogue sur la mobilité

Par délibération en Conseil Communautaire du 24 juin, Moulins Communauté a constitué son comité des partenaires, instance de concertation et de dialogue sur le thème de la mobilité.

La communauté d'agglomération, autorité organisatrice de mobilité sur son territoire, conduit depuis plusieurs années un projet ambitieux pour favoriser les déplacements.

Tout d'abord, par l'intermédiaire de son délégataire de transport, la société Kéolis, qui a en charge le réseau des bus Aléo ainsi que la gestion du parc de location vélos - V. Léo - lancé en 2017 et dont le succès est indéniable.

Cette année, Moulins Communauté a poursuivi ses efforts de développement des mobilités alternatives et notamment des infrastructures liées au vélo avec l'installation de 8 abris vélos collectifs et sécurisés en cœur d'agglomération, sur Moulins, Avermes et Yzeure.

La collectivité travaille également depuis plusieurs semaines à un diagnostic de territoire et à la mise en place d'un schéma cyclable, accompagné par la mise en place de nouveaux services, en cœur d'agglomération. L'objectif est de permettre à la population à se tourner vers la mobilité douce, en tenant compte des problématiques spécifiques liées à notre territoire.

#### *Le comité des partenaires, c'est quoi ?*

C'est une instance de débat sur les politiques de mobilité de Moulins Communauté, composée d'élus, de représentants des employeurs locaux et d'associations d'usagers ou d'habitants.

Les élus communautaires ont décidé que la composition du comité des partenaires serait répartie ainsi :

#### **En qualité de représentants de Moulins Communauté :**

- Le Président, et/ou la Vice-Présidente en charge des transports et des mobilités,
- Le Président de la commission des transports de Moulins Communauté
- Les élus communautaires membres de la commission des transports de Moulins Communauté

**En qualité de représentants d'employeurs :** un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Allier, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Allier, de Pôle Emploi, de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de l'Allier, du Centre Hospitalier de Moulins / Yzeure et un représentant de l'entreprise BOSCH.

**En qualité de représentants d'associations d'usagers ou d'habitants :** un représentant de l'Office de tourisme de Moulins et sa région, de l'Association des Paralysés de France (APF), de l'Association Mobil'Emploi, de l'Association UFC Que Choisir, de Évoléa (Coopérative

Habitat de l'Allier), de l'Académie du Commerce et un représentant de la régie de quartier Soli'City.

L'objectif est de renforcer la coordination et le dialogue entre les acteurs de la mobilité. Il en résultera une meilleure compréhension des enjeux liés à la mise en place de services de mobilité sur le territoire.

Cette instance a un rôle fondamental et traduit la volonté de Moulins Communauté de concerter et d'associer les partenaires économiques et sociaux du territoire aux grandes décisions en matière de transport.

Ce comité des partenaires doit être consulté au moins une fois par an et avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire ainsi que sur la qualité des services et l'information des usagers mise en place.

Il doit également être consulté avant toute instauration ou évolution du taux du versement destiné au financement des services de mobilité ainsi qu'avant l'adoption d'un plan mobilité.

---

*Contacts presse :*

**Damien Thieuleux**, Directeur de Cabinet de Moulins Communauté,

T 04 70 48 50 25, [d.thieuleux@agglo-moulins.fr](mailto:d.thieuleux@agglo-moulins.fr)

**Fabienne Chartoire**, Directrice de la communication de Moulins Communauté

T 04 70 48 54 68 [f.chartoire@agglo-moulins.fr](mailto:f.chartoire@agglo-moulins.fr)